

Organisation des NU bénéficiaire: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Directeur du Projet: Directrice Principale du PNUD en Haïti Nom: Jessica FAIETA Adresse: MINUSTAH Logbase, Zone 5, Blvd. Toussaint Louverture et Clercine 18, Port-au-Prince, Haïti Téléphone: +(509) 3484-2026 Courriel: jessica.faieta@undp.org Date de démarrage estimée: 15 juillet 2011 Lieu(s) couvert(s) par le Programme: Les trois départements du Nord Nord-Est, Nord-Ouest et Nord Nom du Programme: Plan de Prévention Séisme pour le Grand Nord d'Haiti Description du Programme: Le projet vise à réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures vis à vis de la menace séismique dans les trois départements du nord d'Haiti. Coût total du Programme: \$9,960,000 UNDG HRF: \$9,960,000 Autres: 0 TOTAL: \$9 960 000		Les objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats: L'objectif général de ce projet est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace séismique en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors d'événements futurs.	
Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats: Quantifier la menace séismique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Prix, Cap Haïtien, Fort Libére/Ouanaminthe) et les villes secondaires;			
Evaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classifier en fonction de l'enjeu associé (économique, humain, stratégique);			
Identifier les infrastructures critiques à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, écoles, ponts, centrales d'énergie, etc.);			
Proposer des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu;			
Renforcer un sous-ensemble prioritaire des infrastructures critiques à fort enjeu;			
Former les professionnels de la construction aux pratiques parasiémiques, des magasins aux ingénieurs, du secteur public (ingénieurs municipaux et départementaux) et privé;			
Inclure le risque séismique dans le plan de construction aux désestres des 3 départements du nord et former les membres des comités départementaux et communaux;			
Former les citoyens, les collectivités et les pouvoirs publics sur le risque séismique et les solutions pour s'y préparer et adapter;			
Informer les citoyens, les collectivités et les pouvoirs publics sur le risque séismique et les solutions pour s'y préparer et adapter;			
Inclure la connaissance des séismes et des mesures de réduction de vulnérabilité dans les curriculums scolaires et la formation des enseignants.			
Renforcer les capacités des communes et des départements pour la gestion du risque séismique			
Au nom de : Gouvernement de la République d'Haiti: M. Paul Antoine Bienn-Aime, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales Mme. Jessica Faieta, Directrice Principale, PNUD Haiti Organisation des NU bénéficiaire: M. Nigel Fisher Coordinateur Résident des Nations Unies,		Date : 24.05.11	

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAITI
du Groupe des Nations-Unies pour le Développement (FRH GNUD/UNDG HRF)
DOCUMENT DE PROGRAMME

Par ailleurs, les informations disponibles sur la menace séismique et sur les solutions techniques pour s'y préparer ne sont pas diffusées. Pourtant ces solutions sont connues et dépendent des architectes et ingénieurs jusqu'aux magasins, n'est ni formée ni informée sur les départs à cette menace ne sont pas diffusées ni appliquées. La chaîne de la construction, récents de quelques géologues haïtiens et internationaux, mais les solutions pratiques pour départementales commentent à être consciencieuses suite à des séminaires et conférences d'excellents matériaux pédagogiques existent. La population et les autorités communales et curriculums scolaires et les maîtres et professeurs ne sont pas formés sur ce sujet, alors que font l'objet d'un large consensus. Le thème des séismes n'est pas traité dans les techniques pour s'y préparer ne sont pas diffusées. Pourtant ces solutions sont connues et Par ailleurs, les informations disponibles sur la menace séismique et sur les solutions

mitigations.

particulier des séismes, jusqu'alors ignorés dans les pratiques de prévention et de réduction de l'impact des risques naturels sur l'activité économique et sociale, en activités, cruciales pour le développement du pays, requiert la définition d'une stratégie de Nicollas sont identifiées pour leur potentiel touristique. Néanmoins, la mise en place de ces pays. Les zones de Fort Liberte et de Cap Haïtien ainsi que la région de Môle Sainte-Suzanne ont également été de Cap Haïtien comme l'un trois pôles à mettre en priorité dans le développement et de Relèvement et de Développement pour Haïti (PNARDH) identifie d'action et de Port Liberte. et de Cap Haïtien ainsi que la région de Môle Sainte-Suzanne ont également été de Relèvement et de Développement pour Haïti (PNARDH) identifie activités industrielles, d'agriculture et d'organisation sociale et spatiale. La plan National les idéntifiant comme pôles infra-établis de développement visant à favoriser les régondation territoriale et économique post-12 janvier 2010 leur donne un rôle important en vitales de communication (routes et ponts) et énergétiques (centrale électrique de Cap Haïtien) et en nouveaux bâtiments publics. La décentralisation dans le cadre de la Au contraire, les départements du nord se sont équipés – et continuent de le faire – en infrastructures et proposer des solutions alternatives à la population.

aucun effort n'est fait pour désengorger des villes mal dimensionnées face à cette menace de Port-de-Prix. L'aménagement du territoire ne prend pas en compte la menace séismique parasites, comme par exemple le nouveau complexe administratif sur quatre étages nouvelles infrastructures sont conçues et édifiées sans appliquer de standards de terre, se sont vus ajouter des étages supplémentaires, augmentant leur vulnérabilité. Les remplissent. De nombreux bâtiments anciens, non conçus pour résister aux tremblements considération pour la menace séismique. La population des villes principales (un demi-million d'habitants) s'est densifiée – en particulier dans la jouteuse lorsqu'elles se Au contraire, le développement urbain dans les villes du pays s'est réalisé sans nécessaires pour s'adapter à cette menace.

cela, la rareté des séismes importants en Haïti depuis 1842 a conduit à démobiliser les décideurs et la population qui, de fait, n'ont pas développé les connaissances et outils Cap Haïtien de l'époque et avoir dévasté les villes de Port-de-Prix et Fort Liberte. Malgré magnitude 8 de 1842. Ce séisme est estimé avoir causé la mort de 10% de la population de les villes cotières du nord face au risque séismique élevé car elles sont cette menace.

Le séisme du 12 janvier 2010 est venu rappeler de façon dramatique et brutale la niveau de capacités, en Haïti, pour concevoir et construire de manière appropriée face à vulnérabilité du bâti et des infrastructures en Haïti face aux séismes, ainsi que le faible

I. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale de développement durable et s'attache à responsabiliser les acteurs locaux. Il est cohérent avec le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PNARDH) de mars 2010. En réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens, il valorise le patrimoine national et permettra de limiter l'impact de catastrophes à venir sur les vies humaines et l'activité économique.

À ce titre, le Gouvernement d'Haïti a décidé d'envisager un « Plan Séisme » pour le nord du pays. L'objectif est de réaliser un état des lieux détaillé de la menace, de la vulnérabilité et des enjeux, et de proposer des solutions économiquement viables visant à réduire la vulnérabilité de la région compte tenu du niveau de menace. Sa stratégie consiste à apprendre l'identité du risque, à proposer des solutions pour améliorer le bâti existant, orienter les aménagements à venir et à favoriser une prise de conscience des citoyens, des constructeurs et des pouvoirs publics.

La période de quiescence sismique depuis 1842 dans le grand nord correspond aussi à celle de la construction d'une vulnérabilité grandissante. La mise en place d'un plan séisme pour le nord d'Haïti a pour objectif de renverser cette tendance de manière proactive, avant que le prochain séisme n'ait lieu. Il est en effet possible d'engager des actions utiles et efficaces par des compromis et des décisions de planification et d'urbanisme adaptés. Les connaissances sur le risque sont suffisantes pour agir, les recommandations sont connues et font l'objet d'un large consensus. Celles-ci sont diverses et concernent un grand nombre d'acteurs, publics et privés. Agir maintenant pour réduire le risque face à l'avenir permet d'éviter les catastrophes locales pour y faire face réduira grandement la perte économique et humaine lors du prochain – et inévitable – séisme qui frappera cette région.

Problématique :

2. JUSTIFICATION ET DEMARCHE DU PROGRAMME

Ce projet est donc le résultat d'une demande spécifique du ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et la Direction de la Protection Civile pour mettre en place un « plan séisme » pour le nord du pays avant que cette région ne soit à nouveau frappée par une catastrophe similaire, que l'on sait inévitable. Le projet a été concrétisé par avec les Délegués Départementaux des départements du Nord-Est, Nord et Nord-Ouest, qui ont été réunis à plusieurs reprises et ont contribué à l'établissement du document final. Ce document de projet a été revu par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et tient compte des commentaires.

Enfin, les communes et départements du nord ne sont pas prêts à faire face à une catastrophe similaire. Le 12 janvier 2010 a montré l'importance de pouvoir intervenir rapidement pour sauver des vies. S'il existe un plan de contingence pour les cyclones, il n'en existe pas encore pour les séismes et la formation des comités de prévention et d'alerte devrait être étendue à l'ensemble du territoire.

Pratiques (communes et parfois très simples) qui permettent de constituer de manière adaptée au niveau de menace spécifique des départements du nord.

iv) Renforcer les capacités locales : Le projet formera les ingénieurs municipaux et départementaux au génie parasismique pour que ceux-ci puissent, de manière départementale au niveau paroissiale pour que ceux-ci puissent, de manière automome, (1) inspecter les constructions existantes et en cours, et (2) utiliser les informations sur le niveau de menace sismique dans la planification territoriale. Par ailleurs, le projet mettra en place un plan de contingence sismique pour les départements du nord et renforcera les capacités à faire face à une crise sismique majeure (sauvetage, intervention médicale, etc.).

iii) Évaluer la vulnérabilité du bâti existant et proposer des solutions et outils pour la réduction de la vulnérabilité aux séismes : Le projet appliquera des méthodes établies pour quantifier la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures. Il catégorisera le bâti en fonction de l'enjeu. Concernant le bâti existant, le projet proposera des solutions techniques (renforcement, voire reconstruction) adaptées au niveau de menace siésmique. Le projet implémentera ces solutions pour quelques bâtiments prioritaires à titre de démonstration, choisis en fonction de leur complexité structurelle (qui devra être représentative d'une majorité de bâtiments équivalents) et de l'impact sur les populations et collectivités territoriales. Un plaidoyer sera fait et des fonds seront recherchés pour le renforcement du reste des infrastructures prioritaires. Le projet participera à la prise en compte de normes de construction qui tiennent compte du niveau de menace, normes actuellement en voie de développement. Il permettra d'autre part de prendre en compte la distribution géographique de la menace siésmique dans les décisions d'aménagement du territoire.

iii) Concierres, adapter : Le risque similaire concerne l'ensemble de la société, des individus aux autorités, en passant par le secteur privé. Le projet s'appuiera sur une concertation étricte avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les professionnels de la construction, dans les marques et dans le secteur privé. Il s'agit de renforcer la communication entre tous les acteurs concernés. Par ailleurs, le projet fera un effort particulier pour communiquer sur le risque similaire et les solutions à adopter. Cette communication s'adressera en particulier aux écoles (le phénomène naturel, la conduite à tenir avant, pendant, après) et aux professionnels de la construction (formation en conception et construction parasismique pour magasins, entrepreneurs, ingénieurs et architectes).

Approfondir la connaissance de la menace siémitique : La menace siémitique dans le nord du pays est identifiée en général mais elle reste à quantifier précisément afin de pouvoir proposer des solutions techniques adéquates pour le renforcement du bâti existant, les constructions nouvelles, et les décisions d'aménagement du territoire, en particulier de zones urbaines nouvelles. Un effort sera donc fait pour quantifier la réponse des sols à la sollicitation siémitique dans les villes principales et leurs alentours (microzonage) pour pouvoir adapter planification urbaine et constructions.

Ce projet est basé sur un soutien de 4 pilotes qui permettent de déterminer le niveau de risque, de prendre en compte de manière effective pour les infrastructures existantes et à venir, de former et d'informier sur le risque et les solutions pour s'y adapter et de renforcer les capacités locales.

Démarche et méthodologie :

- Renforcer les capacités des communautés et des départements pour la gestion du risque séismique.
- Inclure les curriculum scolaires et la formation des enseignants dans les curriculums scolaires et des séismes et des mesures de réduction de vulnérabilité.
- Informer les citoyens, les constructeurs et les pouvoirs publics sur le risque séismique et les solutions pour s'y préparer et s'y adapter ;
- Inclure le risque séisme dans le plan de contingence aux déssastes des 3 départements du nord et former les membres des comités départementaux et communaux ;
- Former les professionnels de la construction aux pratiques parasi-miques, des magasins aux ingénieurs, du secteur public (ingénieurs municipaux et chercheurs) les fonds pour systématiser cet effort ;
- Renforcer quelques bâtiments prioritaires à fort enjeu à titre de démonstrateur et infrastructures critiques à fort enjeu ;
- Proposer des solutions budgétisées pour le renforcement structural des écoles, ponts, centrales d'énergie, etc.) ;
- Identifier les infrastructures prioritaires à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, l'enjeu associé (économique, humain, stratégique) ;
- Evaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classifier en fonction de les villes secondaires prioritaires ;
- Quantifier la menace séismique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Prix, Cap Haïtien, Fort Libérite/Ouanaminthe) et

Les objectifs spécifiques de ce programme sont de :

La situation géographique d'Haïti l'expose aux inondations, cyclones, séismes, tsunamis, glissements de terrains. L'ensemble de ces menaces doit être pris en compte pour minimiser les pertes lors d'événements naturels extrêmes, qui sont à chaque fois un nouveau coup de frém au développement. Même si des efforts importants restent à faire, l'adaptation à la menace cyclonique est déjà une réalité, des cartes de menace d'inondation existent avec un système d'aide précoce qui se met en place. Le gap majeur reste celui de la menace séismique, à laquelle le pays n'est toujours pas préparé, comme nous l'a rappelé de manière dramatique le séisme du 12 janvier 2010.

L'objectif général de ce projet est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace séisme en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en viens humaines lors d'événements futurs.

Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec les autorités existantes communes, telles que les travaux engagés par le MTPC avec la Banque Mondiale sur la formation professionnelle, la certification, la sensibilisation, à l'échelle régionale, de ces initiatives, mais servira de diffusion et d'amplification, à l'échelle régionale, de ces activités.

Objectifs :

Ce projet ne réglera pas, en trois ans, la totalité de la question de la vulnérabilité des villes du grand nord d'Haïti face à la menace séismique. Cependant, il mettra en place les fondations nécessaires pour le faire, en particulier au travers la formation des professionnels de la construction et de l'information du public. Il démontre, par des actions pilotes concrètes que le renforcement de quelques écoles et hôpitaux, que la réduction de la vulnérabilité du bâtiment est possible. Le projet travaillera à lever des fonds pour augmenter ses activités les rendre pérennes, au-delà de la durée du projet, les actions engagées.

Ce projet répond à l'identité par le Plan National d'Action pour le Développement et le Renforcement de la Vulnérabilité aux Sismes dans le cadre de l'objectif 4.1.4 : « Réduire la vulnérabilité des villes du grand nord d'Haïti face à la menace séismique ». Il vise à améliorer les infrastructures de base, à renforcer les capacités de gestion des risques et à promouvoir une culture de prévention et de résilience.

Le PNARDH vise à renforcer Haïti pour en faire un pays émergent d'ici 2030. Cet objectif ne peut être atteint sans développer la résilience du pays aux risques naturels qui sont nombreux et variés. Les séismes sont l'un des plus importants de ces risques.

Raisons logiques de la soumission du projet au fond HRF :

Ce projet répond aussi à l'axe de la renondation institutionnelle (4.4) du PNARDH car ses actions de formation permettent la mise en place de compétences décentralisées, le renforcement du rôle des communes dans la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, et la formation de cadres au niveau départemental et communal (4.4.2).

Au-delà de son impact direct sur les infrastructures et la prévention des catastrophes, la réduction de la vulnérabilité aux séismes permettra de renforcer la résilience économique archétypal et culturel des villes du grand nord (regionation sociale du PNARDH), ainsi que d'améliorer les infrastructures de santé et de préserver le patrimoine des secteurs de l'industrie, du commerce et du tourisme (regionation économique du PNARDH), ainsi que d'améliorer les infrastructures de santé et de préserver le patrimoine architectural et culturel des villes du grand nord (regionation sociale du PNARDH).

- a) Réduire les risques de désastres (4.1.3) en diminuant la vulnérabilité des populations et de l'activité économique ;
- b) Réduire la vulnérabilité des pôles régionaux de développement et de rénovation urbaine (4.1.4) ;
- c) Fournir des informations pertinentes sur la menace séismique pour l'aménagement du territoire et le développement local (4.1.5).

La gestion des risques et désastres a été identifiée par le Plan National d'Action pour le Renforcement et le Développement d'Haïti (PNARDH) de mars 2010 comme l'une des priorités du gouvernement, faisant partie de l'axe de la renondation territoriale (4.1). Ce

Permanence de la proposition et lien avec le Plan d'Action national du gouvernement :

Ce projet ne réglera pas, en trois ans, la totalité de la question de la vulnérabilité des villes du grand nord d'Haïti face à la menace séismique. Cependant, il mettra en place les fondations nécessaires pour le faire, en particulier au travers la formation des professionnels de la construction et de l'information du public. Il démontre, par des actions pilotes concrètes que le renforcement de quelques écoles et hôpitaux, que la réduction de la vulnérabilité du bâtiment est possible. Le projet travaillera à lever des fonds pour augmenter ses activités les rendre pérennes, au-delà de la durée du projet, les actions engagées.

Le PNARDH vise à renforcer Haïti pour en faire un pays émergent d'ici 2030. Cet objectif ne peut être atteint sans développer la résilience du pays aux risques naturels qui sont nombreux et variés. Les séismes sont l'un des plus importants de ces risques.

Le PNARDH vise à renforcer Haïti pour en faire un pays émergent d'ici 2030. Cet objectif ne peut être atteint sans développer la résilience du pays aux risques naturels qui sont nombreux et variés. Les séismes sont l'un des plus importants de ces risques.

L'ensemble des bénéficiaires du programme participera à son développement, sa mise en œuvre et son évaluation. Un « comité de conseil » sera créé dans chacune des capitales des trois départements du grand nord, forme de professions habiles habitées représentant le gouvernement local, les professionnels de la construction, les équipés de réponse aux désestres, etc. Un effort spécifique sera fait pour y promouvoir la diversité de représentation des genres. Ces comités contribueront directement à guider la définition des actions, leur implication et l'évaluation des résultats.

Ce projet permettra la formation et la certification d'un minimum de 100 magasins, de 30 ingénieurs communaux et départementaux et de 30 ingénieurs et architectes du secteur privé. Il emploiera les ingénieurs des MTPC déjà formés à l'évaluation des constructions affectées par le séisme du 12 janvier dans la région métropolitaine. Le projet formera ces ingénieurs à l'évaluation structurelle des bâtiments par rapport aux séismes futurs possibles dans les départements du nord.

Ce projet visera en particulier l'ensemblé des enfants scolarisés du grand nord d'Haïti. Des produits pédagogiques sur le risque sismique sont développés pour les programmes scolaires, des « ambassadeurs du risque sismique » seront formés et travailleront dans et avec les écoles sur le risque sismique et sa réduction. Les enfants seront sensibilisés à la menace sismique et pourront propager leur savoir dans leurs communautés et tout au long de leur vie dans leurs activités sociales et professionnelles.

Un effort spécifique sera fait pour promouvoir la diversité de représentation des genres dans les « comités de conseil » (cf. plus bas) ainsi que lors des formations qui seront dispensées. Un suivi de l'égalité des genres sera réalisé tout au long du projet.

Ce projet cible la population des départements du grand nord exposée à la menace símidique, soit l'ensemble de la population de cette région. Un effort spécifique sera réalisé pour appuyer des solutions techniques à faible coût aux populations à faibles revenus. Le projet s'appuiera sur une concertation étroite avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les progressions de la construction, dans les marques et dans le secteur privé. Il s'agit de renforcer la communication entre tous les acteurs concernés. Par ailleurs, le projet sera un effort particulier pour communiquer sur le risque símidique et les solutions à adopter. Les pratiques de construction seront améliorées, la population et les autorités communautaires les mesures de prévention, mitigation et réponse aux séismes. L'activité économique sera moins vulnérable à la menace símidique, les séismes seront pris en compte dans les plans de contingence.

Bénéficiaires principaux :

optimiser les investissements de reconstruction pour rendre la société et l'économie plus résilientes aux risques naturels.

Objectif global : Réduction des désestres		Sismiques : Le plan de prévention séisme pour le grand nord contribue à la réduction de la vulnérabilité des populations, des systèmes économiques et de l'environnement locaux, lesquels sont en partie liés à la décentralisation des entités décentralisées soumises à la mise en œuvre du projet.	
1. Un comité de conseil	1. Documentation du projet	1. Base de données/rapport d'activités	1. Les pays sont stable
1. Le grand nord d'Haïti ne connaît pas catastrophe naturelle, sauf au tsunami	« risque sismique » est créé et fonctionne dans chacune des capitales des trois départements du nord. Il inclut des professionnels habitués au travail dans les grands centres urbains et les zones rurales pour leur lecture et utilisation.	Les microzonage sismique des 4 villes du nord est réalisé.	3. Les prestataires de service effectuent le travail tel que décrit par le chef de charge et dans le temps imposé.
2. La couverture de ses entités mise en œuvre du projet.	Publication des cartes de microzonage pour le grand nord, les constructions, les équipements de réponse aux déastres, etc.	Au moins 50% du bâti détenu par un détenteur d'un magasin et ingénierie sismique.	3. Les prestataires de service effectuent le travail tel que décrit par le chef de charge et dans le temps imposé.
3. Les prestataires de service effectuent le travail tel que décrit par le chef de charge et dans le temps imposé.	Identification du personnel qualifié pour leur lecture et utilisation.	Au moins 50% du bâti détenu par un détenteur d'un magasin et ingénierie sismique.	3. Au moins 50% du bâti détenu par un détenteur d'un magasin, 30 ingénieurs du secteur public et 30 ingénieurs et techniciens du secteur privé sont formés et certifiés à la construction civile.
4. Les plans de contingence sont mis en œuvre.	Les plans de contingence sont mis en œuvre.	Au moins 6 bâtiments à fort enjeu sont renforcés.	5. Au moins 100 maisons sont renforcées.
5. Les plans de contingence sont mis en œuvre.	Les plans de contingence sont mis en œuvre.	Au moins 30 bâtiments du secteur public et 30 ingénieurs et techniciens du secteur privé sont formés et certifiés à la construction civile.	6. Une étude d'impact majeurs, 30 ingénieurs du secteur public et 30 ingénieurs et techniciens du secteur privé sont formés et certifiés à la construction civile.
6. Les plans de contingence sont mis en œuvre.	Une étude d'impact de la stratégie d'impact communautaire est réalisée au niveau des communautés locales/efficacité au-delà de la communication/sensibilisation est effectuée par le biais d'entreprises et de sociétal hospitalier personnel local et communautaire.	Au moins 3 écoles et d'études statistiques.	7. Les rapports de suivi et d'évaluation démontrent pour la réduction du risque et la sécurité des établissements et au moins 50% des écoles et des semestriels et annuels qui sont les plus menacés dans la même mesure que les autres établissements.
7. Les rapports de suivi et d'évaluation démontrent pour la sécurité des établissements et au moins 50% des écoles et des semestriels et annuels qui sont les plus menacés dans la même mesure que les autres établissements.	La sécurité et la préparation à la catastrophe imminente la plus importante dans le pays sont assurées.	8. Au moins 3 écoles et d'études statistiques.	

3. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs immédiats :							
Lien entre l'objectif global et l'objectif spécifique		1. Les cartes de microzonage sont rendues disponibles et toutes les équipes du projet sont informées en cas de séisme, permettent de réduire l'impact, et priorisent leurs plans de mitigation en fonction des critères de vulnérabilité du bâti et des infrastructures existantes et des zones à risque.					
La menace séismique est évaluée et quantifiée par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Port-Louis, Quaounahibonhe).		2. Un rapport sur la vulnérabilité du bâti et des infrastructures existantes et prioritaires est élaboré et des centres de secours sont déclarés prioritaires pour l'évacuation de la population dans les zones à risque.					
Lien entre l'objectif global et l'objectif spécifique		3. Une liste des infrastructures prioritaires à fort enjeu couverte par l'étude de la vulnérabilité du bâti et des infrastructures existantes et prioritaires est élaborée et des zones à risque sont identifiées.					
Des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu		4. Une stratégie de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).					
Les solutions prioritaires à fort enjeu sont proposées.		5. Un sous-ensemble de ces stratégies de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).					
Un sous-ensemble de ces stratégies de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).		6. Les professionnels de la construction sont formés aux pratiques, des partenaires, des associations aux instances publiques dans les secteurs publics et privés.					
Lien entre l'objectif global et l'objectif spécifique		7. Un plan de contingence est mis en place pour les trois départements et toutes les équipes du projet sont rendues disponibles.					
La menace séismique est évaluée et quantifiée par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Port-Louis, Quaounahibonhe).		8. Rapports du projet sont rendus disponibles au nord et toutes les équipes du projet sont informées et Gouvernement et des départements et des comités communau rendus disponibles.					
Lien entre l'objectif global et l'objectif spécifique		9. Les statistiques sont formées à la communauté communau sont rendues disponibles et des rapports sur la vulnérabilité du bâti et des infrastructures existantes et prioritaires sont élaborés.					
La vulnérabilité du bâti et des infrastructures est évaluée et classifiée en fonction de l'effet et de l'importance des pertes humaines, économiques, politiques, écologiques, etc.) sur l'identité.		3. Une liste des infrastructures prioritaires à fort enjeu couverte par l'étude de la vulnérabilité du bâti et des infrastructures existantes et prioritaires est élaborée et mise en œuvre (humain, social, économique).					
Des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu sont proposées.		4. Une stratégie de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).					
Un sous-ensemble de ces stratégies de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).		5. Un sous-ensemble de ces stratégies de mobilisation des ressources pour le renforcement des structures prioritaires à fort enjeu est élaborée et mise en œuvre (éducation-santé-culture-etc).					
Lien entre l'objectif global et l'objectif spécifique		6. Les professionnels de la construction sont formés aux pratiques, des partenaires, des associations aux instances publiques dans les secteurs publics et privés.					

Résultats attendus	Indicateurs	Méthode et sources	Lien entre l'objectif spécifique et l'objectif global	Partenaire(s) de mise en œuvre
Activité : 1.1 L'équipe de projet est formée, le staff local est recruté.		Méthodes : 1. Entretiens avec les partenaires clés. 2. Réunions du comité de pilotage. 3. Réunions du comité de conseil 4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	1. Les populations sont acteurs de la stratégie de réduction des risques qui s'inscrit dans le long terme et tient compte des spécificités du territoire.	
1.2 Le comité de pilotage du programme est créé et est opérationnel		1. L'équipe de projet est en place. 2. Des rapports d'avancement mensuels sont fournis.	1.1 Le projet repose sur un socle compétent et valorise l'expertise locale.	
1.3. Les partenariats sont développés avec les communautés locales concernées par le risque sismique.		1. La stratégie de réduction du risque sismique est partagée avec tous les partenaires locaux. 2. Les partenaires locaux sont en accord avec le programme d'activités. 3. Des réunions régulières ont lieu avec les comités de conseil.	1.2 Le projet s'appuie sur une légitimité institutionnelle et assure son appropriation par les acteurs nationaux	
1.4. Un « comité de conseil » est créé et fonctionne dans chacune des capitales des trois départements en grand nord, incluant des professionnels hautement représentatifs de l'administration, les équipes de réponses aux urgences, etc. Un autre spécifique sera mis en place pour promouvoir la diversité des talents.		4. Des réunions régulières ont lieu avec le comité de pilotage. 5. Statistiques du Gouvernement.	1.3 Le projet s'assure de la représentativité des différents groupes communautaires et populations vulnérables.	GHI
1.5. Un diagnostic initial est effectué pour comprendre les dynamiques communautaires locales en réalités.	Un rapport est disponible.	4. Rapports de projet produits par le Gouvernement.	1.4 Le comité de pilotage regroupe un groupe représentatif d'acteurs et d'experts afin d'assurer la pérennité du projet et son approbation au niveau local et national.	GHI
1.6. Un diagnostic de l'environnement socio-économique et social a été réalisé pour servir les enjeux face à la menace sismique (démographie, revenus, éducation, etc.).	Un rapport est disponible.	15. La perception de la menace sismique est évaluée pour pouvoir y répondre par une stratégie adaptée. 16. L'environnement socio-économique est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie.	16.1. L'environnement socio-économique est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie.	GHI

1.7. Un diagnostic des pratiques de construction en cours, des matériaux utilisés et des règlements appliqués est réalisé.	Un rapport est disponible.	Méthodes : 1. Entretien avec les partenaires clés. 2. Réunions du comité de pilotage. 3. Réunions du comité de conseil 4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	1.7 L'identification des pratiques, matériaux et règlements utilisés permettra de d'orienter les activités du projet en terme de sensibilisation, formation et proposition de règlements appropriés.	GHI / MIPTC
1.8. Un diagnostic de la possession du bâti (qui possède le bâti et en contrôle l'usage ?) est réalisé et les mécanismes de financement de l'accès au logement sont identifiés.	Un rapport est disponible.	Méthodes : 1. Entretien avec les partenaires clés. 2. Réunions du comité de pilotage. 3. Réunions du comité de conseil 4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	1.8 L'identification de la possession du bâti permettra au projet d'atteindre les personnes concernées par la stratégie de réduction des risques. Les prises de décisions nécessaires et la sensibilisation pourront ainsi être effectives.	GHI / ????
1.9. Un modèle socio-économique est développé pour assurer que la planification et construction parasismiques peuvent être gérées localement de manière durable.	Un rapport est disponible.	Sources : 1. Documentation du projet. 2. Entretiens avec les membres de la communauté. 3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre. 4. Rapports du projet produits par le Gouvernement. 5. Statistiques du Gouvernement.	1.9 La modélisation permettra la pérennité de la stratégie de planification. Le système normatif de construction parasismique s'inscrit ainsi dans la durée et tient compte des évolutions socio-économiques plausibles du territoire. 2. La stratégie de réduction du risque parasismique s'appuie (a) sur un diagnostic pointilleux de la composition géologique du territoire et (b) de la vulnérabilité du bâti et des infrastructures qui s'y trouvent.	GHI
Quand : 2.1. La menace sismique est quantifiée par un microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Port-Louis, Gonaïves).	 La carte de microzonage sismique (format SIG) et un rapport associé sont disponibles pour chacune des agglomérations étudiées.	 2.1 Le microzonage définit le niveau de l'aïda dans les différentes zones urbaines. Cette base de donnée permet un aménagement raisonné du territoire et le dimensionnement des structures en fonction du niveau de menace sismique.	BRGM / MIPTC / MPCE	
2.2. Une méthodologie pour l'évaluation du bâti en développement (ex: exemple sur la base des documents ASCOP II ou PAVIA, 1991).	Un document est produit et disponible qui justifie et explicite la méthodologie choisie.	 2.2 La méthodologie déterminée permettra une évaluation efficace du bâti. Elle servira également d'outil à la formation d'experts nationaux.	GHI / MIPTC	
2.3. Des techniciens et ingénieurs battus sont formés aux bases du génie parasismique et à l'évaluation structurelle du bâti, notamment certains des ingénieurs du MIPTC déjà formés à l'évaluation des constructions affectées par le séisme du 12 janvier dans la région métropolitaine.	30 ingénieurs du secteur public et 30 ingénieurs du secteur privé reçoivent une formation parasismique et sont certifiés.	 2.3 Les techniciens et ingénieurs formés assureront l'application et la diffusion des pratiques parasismiques et pourront à leur tour former leurs pairs pour une plus large diffusion de ces bonnes pratiques.	GHI / MIPTC	

2.4. La résilience structurelle du bâti et des infrastructures critiques (gros, ports, centrales d'énergie) à la menace sismique est évaluée et les informations résultantes sont fournies aux bases de données géoréférencées nationales et le cas échéant, locales.	Au moins 50% du bâti et infrastructures des 4 principales villes du grand nord est évalué et classé.		2.4 Les départements prennent connaissance et conscience de la distribution géographique du niveau de risque sur les infrastructures de leur territoire.	GHI / MIPTC
2.5. La qualité des évaluations de résilience structurelle effectuées est évaluée, par exemple par des évaluations croisées des mêmes bâtiments par plusieurs équipes.	1. 5% du bâti évalué reçoit une évaluation croisée. 2. Les rapports d'évaluation sont produits et rendus disponibles.	Méthodes :	2.5 La stratégie de réduction des risques maximise l'exactitude des données sur lesquelles elle s'appuie.	GHI / MIPTC
2.6. Le bâti et les infrastructures critiques sont classés en fonction de leur susceptibilité (économique, humain, stratégique).	La base de données géoréférencée du bâti est renseignée par ces informations.	1. Entretien avec les partenaires clés. 2. Réunions du comité de pilotage. 3. Réunions du comité de conseil Gouvernement 4. Collaboration étroite avec le Gouvernement 5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet. 6. Evaluation de projet.	2.6 La stratégie hiérarchise et codifie la menace et la vulnérabilité pour faciliter la prise de décision et l'ordre d'intervention.	GHI / MIPTC
2.7. Le risque sismique (menace naturelle et vulnérabilité du bâti et des infrastructures) est couplé avec les autres risques naturels dans une base de données géoréférencée.	1. Les informations cartographiques existantes sur les autres risques naturels (non sismiques) sont recensées. 2. La base de données géoréférencée du bâti et les cartes de microzonage sont intégrées dans un SIG avec le reste des informations cartographiques sur les risques naturels.	Sources : 1. Documentation du projet. 2. Entretiens avec les membres de la communauté. 3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre. 4. Rapports du projet produits par le Gouvernement. 5. Statistiques du Gouvernement.	2.7 Le risque sismique est compris comme une condition à intégrer au plus vaste ensemble des risques concernant le territoire. Les stratégies de réduction des risques territoriaux sont dynamiques et interagissent (par exemple tsunami - séisme).	CNIGS
2.8. L'information départmentale sur l'ensemble opérationnel à l'échelle de la base de données géoréférencée existe au sein de chaque département.	Un point focal « base de données géoréférencée » existe au sein de chaque département.	2.8 Les capacités d'intervention de l'administration départementale sont renforcées dans le domaine de réduction des risques sismiques.	3. Au regard des évaluations effectuées, des actions concrètes sont identifiées et mises en œuvre afin de limiter l'impact des séismes sur les infrastructures, les populations et	CNIGS

			l'économie.	
Activités :				
3.1 Des réglementations, qui doivent être validées au niveau national, sont définies et proposées pour la construction de nouveaux bâtiments et infrastructures, ainsi que la remise à niveau de l'ancien. Ces réglementations incluent des pratiques parasiotiques et, si possible, des normes reconnues par la loi.				
3.2 Un « plan d'action » est défini pour chaque des capitales de département. Ce plan d'action est mis en place en partenariat étroit avec le « comité de conseil » mis en place dans chaque département (cf. ci-dessus).				
Méthodes :				
1. Un ensemble de règles garantissant la construction parasiotique et adaptées à Haïti est établi, en partenariat avec le MIPTC et les maires.	1. Un ensemble de règles garantissant la construction parasiotique et adaptées à Haïti est établi, en partenariat avec le MIPTC et les maires.	1. Un ensemble de règles garantissant la construction parasiotique et adaptées à Haïti est établi, en partenariat avec le MIPTC et les maires.	1. Un ensemble de règles garantissant la construction parasiotique et adaptées à Haïti est établi, en partenariat avec le MIPTC et les maires.	GHI / MIPTC / MICT
2. Une proposition est faite pour implémenter ces règles dans la construction de manière effective au travers de dispositifs légaux.	2. Une proposition est faite pour implémenter ces règles dans la construction de manière effective au travers de dispositifs légaux.	2. Une proposition est faite pour implémenter ces règles dans la construction de manière effective au travers de dispositifs légaux.	2. Une proposition est faite pour implémenter ces règles dans la construction de manière effective au travers de dispositifs légaux.	
Sources :				
3. Réunions du comité de conseil concernée par l'étude ;	3. Réunions du comité de conseil concernée par l'étude ;	3. Réunions du comité de conseil concernée par l'étude ;	3. Réunions du comité de conseil concernée par l'étude ;	
4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	4. Collaboration étroite avec le Gouvernement	
5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.	5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.	5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.	5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.	
6. Evaluation de projet.	6. Evaluation de projet.	6. Evaluation de projet.	6. Evaluation de projet.	
3.2 chacune des capitales de département et des villes secondaires principales est dotée d'une stratégie qui l'aide concrètement à lutter contre la menace d'impact d'un séisme sur sa population, son infrastructure et son économie.	3.2 chacune des capitales de département et des villes secondaires principales est dotée d'une stratégie qui l'aide concrètement à lutter contre la menace d'impact d'un séisme sur sa population, son infrastructure et son économie.	3.2 chacune des capitales de département et des villes secondaires principales est dotée d'une stratégie qui l'aide concrètement à lutter contre la menace d'impact d'un séisme sur sa population, son infrastructure et son économie.	3.2 chacune des capitales de département et des villes secondaires principales est dotée d'une stratégie qui l'aide concrètement à lutter contre la menace d'impact d'un séisme sur sa population, son infrastructure et son économie.	GHI / MIPTC
3.3 Les réglementations proposées permettent de diminuer le risque (a) en diffusant les bonnes pratiques en matière de construction au niveau du territoire et (b) en harmonisant les règles de construction et normes de sécurité.	3.3 Les réglementations proposées permettent de diminuer le risque (a) en diffusant les bonnes pratiques en matière de construction au niveau du territoire et (b) en harmonisant les règles de construction et normes de sécurité.	3.3 Les réglementations proposées permettent de diminuer le risque (a) en diffusant les bonnes pratiques en matière de construction au niveau du territoire et (b) en harmonisant les règles de construction et normes de sécurité.	3.3 Les réglementations proposées permettent de diminuer le risque (a) en diffusant les bonnes pratiques en matière de construction au niveau du territoire et (b) en harmonisant les règles de construction et normes de sécurité.	GHI / MIPTC / secteur privé
3.4 Les territoires disposent d'exemples de bâtiments et infrastructures prioritaires sur lesquels appuyer plus largement leur stratégie de réduction des risques.	3.4 Les territoires disposent d'exemples de bâtiments et infrastructures prioritaires sur lesquels appuyer plus largement leur stratégie de réduction des risques.	3.4 Les territoires disposent d'exemples de bâtiments et infrastructures prioritaires sur lesquels appuyer plus largement leur stratégie de réduction des risques.	3.4 Les territoires disposent d'exemples de bâtiments et infrastructures prioritaires sur lesquels appuyer plus largement leur stratégie de réduction des risques.	GHI / CIRRI
3.4 Le projet appuie les départements et leurs grandes villes dans la recherche de financement additionnels nécessaires au renforcement des bâtiments et infrastructures prioritaires.	3.4 Le projet appuie les départements et leurs grandes villes dans la recherche de financement additionnels nécessaires au renforcement des bâtiments et infrastructures prioritaires.	3.4 Le projet appuie les départements et leurs grandes villes dans la recherche de financement additionnels nécessaires au renforcement des bâtiments et infrastructures prioritaires.	3.4 Le projet appuie les départements et leurs grandes villes dans la recherche de financement additionnels nécessaires au renforcement des bâtiments et infrastructures prioritaires.	

<p>Activité :</p> <p>4.1 Des recommandations sur les méthodes de construction parasismique à l'intention des maçons sont établies et diffusées, en accord avec les procédures nationales du MPPNC.</p>	<p>2. Des propositions techniques chiffrées sont faites aux grands bailleurs pour le renforcement de bâtiments classes à fort enjeu.</p>
<p>4.2 Des recommandations sur les méthodes de construction parasismique à l'intention des ingénieurs/architectes sont établies et diffusées, en accord avec les procédures nationales du MPPNC.</p>	<p>1. Les guides de bonne pratique existants (MPPNC) sont évalués et adaptés, le cas échéant. 2. Ces guides sont distribués gratuitement et largement.</p>
<p>4.3 Une formation continue en génie parasismique est mise en place pour les ingénieurs et architectes de la construction.</p>	<p>1. Entretien avec les partenaires clés. 2. Réunions du comité de pilotage. 3. Réunions du comité de conseil 4. Collaboration étroite avec le Gouvernement 5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet. 6. Évaluation de projet.</p>
<p>4.4 Une formation continue sur la construction parasismique est mise en place pour le personnel technique de la construction (agents, entrepreneurs).</p>	<p>Au moins 30 ingénieurs communaux et départementaux et 30 ingénieurs et architectes du secteur privé sont formés au génie parasismique.</p>
	<p>Sources :</p> <p>1. Documentation du projet. 2. Entretiens avec les membres de la communauté. 3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre. 4. Raports du projet produits par le Gouvernement. 5. Statistiques du Gouvernement.</p> <p>4.3 Les départements disposent d'ingénieurs experts en construction parasismique pour renforcer et bâti les infrastructures conformément aux pratiques parasismiques.</p> <p>4.4 Un programme de formation permet aux départements de former le personnel technique de la construction.</p> <p>GHI / CTESP</p> <p>GHI / MENFP</p> <p>GHI / MENFP</p> <p>GHI / MENFP</p>

	4.5 Une équipe de soutien technique nationale accompagne le processus de formation continue et en assure la pérennité et réplicabilité		4.5 Le renforcement des capacités assure le renouvellement d'expertise des maçons et ingénieurs dans le domaine parasismique.	GHI / MTPCP / MENFP
	4.6 Une certification « parasismique » est définie pour les maçons, en accord avec les procédures nationales.	Des cadres haïtiens sont capables de reproduire et d'adapter les formations dispensées dans le cadre du projet.	4.6 Le niveau de formation acquis par les maçons est garanti par l'obtention d'un certificat reconnu.	GHI / MENFP / MPTC
	4.7 Une certification « parasismique » est définie pour les ingénieurs, en accord avec les procédures nationales.	Les règles établissant la certification parasismique sont établies.	4.7 Le niveau de formation acquis par les ingénieurs est garanti par l'obtention d'un certificat reconnu.	GHI / MENFP / MPTC
	Activités :	Méthodes :		
	5.1 Une stratégie est développée pour l'information et l'éducation du public sur la menace sismique et les solutions techniques et règlements en place ou proposés.	<p>Un rapport est disponible.</p> <p>Au moins un produit est développé pour chaque catégorie de média : presse écrite, télévision, radio.</p> <p>1. Entretien avec les partenaires clés.</p> <p>2. Réunions du comité de pilotage.</p> <p>3. Réunions du comité de conseil Gouvernement</p> <p>4. Collaboration étroite avec le Gouvernement</p> <p>5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.</p> <p>6. Evaluation de projet.</p>	<p>5.1 La stratégie de communication/ sensibilisation développée permettra de former un large spectre de la population aux comportement à adopter en cas de séisme.</p> <p>5.2 Les outils pédagogiques facilitent l'apprentissage des comportements à adopter pour diminuer la vulnérabilité aux risques sismiques.</p> <p>5.3 Les outils pédagogiques facilitent l'apprentissage des comportements à adopter pour diminuer la vulnérabilité aux risques sismiques.</p>	CTESP / GHI
	5.2 Des produits d'informations sur le risque sismique à destination des médias et du grand public sont développés et diffusés.	<p>1. Une conférence grand public a lieu chaque mois dans une des villes des départements du nord.</p> <p>2. Un spot télévisé est diffusé chaque semaine.</p> <p>3. Un spot radio est diffusé chaque semaine.</p> <p>4. Un encart de journal est rédigé chaque mois sur le thème du risque sismique.</p>	<p>1. Documentation du projet.</p> <p>2. Entretiens avec les membres de la communauté.</p> <p>3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre.</p> <p>4. Rapports du projet produits par le Gouvernement.</p> <p>5. Statistiques du Gouvernement.</p>	CTESP / GHI
	5.4 Les actions d'informations sont publicisées dans ces ateliers et	Les intervenants du plan nord participent à des actions	5.4 Les outils pédagogiques facilitent l'apprentissage des comportements à	CTESP / GHI

conférences nationales sur les risques naturels pour sensibiliser les autres régions et institutions du pays.	nationales sur la réduction du risque sismique.	adopter pour diminuer la vulnérabilité aux risques sismiques.		
3.5. Des produits pédagogiques sur le risque sismique sont développés pour les programmes scolaires et les enseignants sont formés à leur utilisation dans les classes.	<p>1. Une analyse des programmes existants permet de déterminer les besoins.</p> <p>2. Un contenu est développé pour les écoles primaires.</p> <p>3. Un contenu est développé pour les écoles secondaires.</p> <p>4. La formation des enseignants sur les contenus développés est réalisée.</p>	<p>5.5 Les outils pédagogiques facilitent l'apprentissage des comportements à adopter pour diminuer la vulnérabilité aux risques sismiques.</p>	CTESP / MENFP / GHI	
3.6 Des « écoles pilotes » d'un programme de réduction du risque sismique servent de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque sismique (si possible celles citées à l'activité 3.3).	<p>1. Une école est sélectionnée dans chaque département comme « hôte pilote ».</p> <p>2. Un cours sur le risque sismique est introduit dans les curricula scolaires de ces écoles</p> <p>3. Des « ambassadeurs du risque sismique » sont formés sur le risque sismique et sa réduction.</p> <p>4. Ces écoles sont préparés (arrimage des étagères, armoires, etc.) et structurellement renforcés.</p> <p>5. Un plan d'urgence est mis en place et des simulations sont effectuées régulièrement dans ces écoles.</p> <p>6. Les « ambassadeurs du risque sismique » diffusent les expériences apprises dans les écoles sélectionnées vers l'ensemble des écoles</p>	<p>Méthodes :</p> <p>1. Entretien avec les partenaires clés.</p> <p>2. Réunions du comité de pilotage.</p> <p>3. Réunion du comité conseil.</p> <p>4. Collaboration étroite avec le Gouvernement</p> <p>5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.</p> <p>6. Evaluation de projet.</p> <p>Sources :</p> <p>1. Documentation du projet.</p> <p>2. Entretiens avec les membres de la communauté.</p> <p>3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre.</p> <p>4. Rapports du projet produits par le Gouvernement.</p> <p>5. Statistiques du Gouvernement.</p>	<p>5.6 Des exemples concrets de bonnes pratiques permettent aux départements et à leurs écoles d'observer la validité de la stratégie de réduction des désastres sismiques au travers de son application au niveau scolaire.</p>	GHI / MENFP / CTESP

	<p>5.7 Des « hôpitaux pilotes » d'un programme de réduction du risque sismique servent de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque sismique (il est possible ceux-ci dans l'activité 3.3)</p>	<p>des villes principales.</p>	GHI / MSPP / CTIESP
	<p>Activité 5.1</p> <p>6.1 Des scénarios sismiques sont définis pour les trois chefs lieux des départements du grand nord.</p>	<p>1. Des actions d'information sont entreprises pour informer le personnel hospitalier sur la menace sismique et les solutions de préparation et réponse.</p> <p>2. Ces hôpitaux sont préparés (arrimage des étagères, armoires, etc.) et structurellement renforcés.</p> <p>3. Un plan d'urgence est mis en place dans chacun de ces hôpitaux.</p> <p>4. Des simulations sont effectuées régulièrement dans ces hôpitaux.</p>	<p>1. Des exemples concrets de bonnes pratiques permettent aux départements et à leurs hôpitaux d'observer la validité de la stratégie de réduction des désastres sismiques au travers de son application au secteur hospitalier.</p>
	<p>Méthodes :</p>	<p>1. Entretien avec les partenaires clés.</p> <p>2. Réunions du comité de pilotage.</p> <p>3. Réunion du comité conseil.</p> <p>4. Collaboration étroite avec le Gouvernement</p> <p>5. Suivi/monitoring continu des livrables du projet.</p> <p>6. Evaluation de projet.</p>	<p>6. Les organismes départementaux compétents sont aptes à répondre à la menace sismique et à en diminuer l'impact.</p> <p>6.1 Les départements disposent d'échelle d'impact permettant d'adapter au mieux leur stratégie de diminution des risques et leur plan de contingence.</p>
	<p>6.2. Identification des séismes dans les plans de contingence, offres de réponses aux catastrophes.</p>	<p>Les séismes sont pris en compte dans les plans de contingence pour les départements du nord, nord-est et nord-ouest, comprenant des scénarios possibles.</p>	<p>BRGM ou GHI</p>
6.3 Des équipements de première nécessité sont acquis pour renforcer les	<p>Les sections délocalisées de la DPC dans les départements</p>	<p>1. Documentation du projet.</p> <p>2. Entretiens avec les membres de la communauté.</p> <p>3. Rapports du projet produits par les organismes de mise en œuvre.</p> <p>4. Rapports du projet produits par</p> <p>6.2 Les plans de contingences sont complétés par la donnée sismique et sont ainsi plus performants.</p> <p>6.3 Le travail des équipes de secours est facilité grâce à l'équipement adapté qui leur</p>	TBD

capacités d'intervention des équipes de secours au niveau local.	du nord ont reçu du matériel pour la réponse post-séisme.	le Gouvernement. 5. Statistiques du Gouvernement	est fourni par le projet.
6.4. Les équipes d'intervention des départements et des comités communaux sont formées à la contingence sismique et aux gestes de sauvetage.	Au moins 30 personnes travaillant dans les équipes d'intervention existantes sont formées.		TBD
6.5. Les capacités des communes et du gouvernement sont renforcées pour la gestion du risque sismique.	Les intervenants connaissent les conduites à tenir pour se prémunir contre la menace sismique et pour répondre en cas de catastrophe.	6.4. Les départements disposent d'effectifs formés et capables d'interpréter et mettre correctement en œuvre les plans de contingence sismique.	TBD

Acronymes :

- BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- CIRH : commission Intérimaire de Reconstruction d'Haïti
- CTIESP : Comité Thématique Education et Sensibilisation
- GHI : Global Hazards International
- MENFP : Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- MINIT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure
- MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- MPTPC : Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications
- SPGRD : Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des désastres
- TBD : To Be Determined

1. Une concertation et un diagnostic avec l'ensemble des acteurs locaux sont fonctionnelles.	760,000	780,000	880,000	760,000	650,000	650,000	10,000	10,000	10,000	650,000	1, Le comité de pilotage du programme est créé et est opérationnel
1.1. L'équipé de projet est recruté; le staff local est formé; les locaux sont identifiés et équipés; deux véhicules sont achetés pour couvrir les 3 départements.	760,000	780,000	880,000	760,000	650,000	650,000	10,000	10,000	10,000	650,000	1.2. Le comité de pilotage du programme est créé et est opérationnel
1.3. Les partenariats sont identifiés, formalisés et développés avec les communautés locales concernées par le risque siémiq	10,000	10,000	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000	40,000	40,000	1,4. Un « comité de conseil » est créé et fonctionne dans chacune des capitales des trois départements du grand nord	
1.4. Un « comité de conseil » est créé et fonctionne dans chacune des communautés locales est réalisé; un rapport est publié	40,000	40,000	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000	40,000	40,000	1,5. Un diagnostic de la compréhension de la menace siémiq dans les communautés locales est réalisé	
1.5. Un diagnostic de la compréhension de la menace siémiq dans les communautés locales est réalisé; un rapport est publié	40,000	40,000	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000	40,000	40,000	1.6. Un diagnostic de l'environnement socio-économique est réalisé afin de mieux cerner les enjeux face à la menace siémiq (démographie, revenus, éducation, etc.); un rapport est rédigé.	
1.7. Un diagnostic des pratiques de construction en cours, des matériaux utilisés et des règlements applicables (égau	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	1.7. Un diagnostic des pratiques de construction en cours, des matériaux utilisés et des règlements applicables (égau

Budget détaillé :

1. Provisions, produits, équipement et transport	1,175,000	2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	975,000
3. Formation des partenaires	1,910,000	4. Contracts	4,500,000
5. Autres coûts directs	655,327	Frais de gestion (%)*	645,073
Frais de l'Agent administratif	99,600	(1%)**	

4. BUDGET DU PROGRAMME

* Conformément au Memorandum d'Accord (MOU) signé pour le FRH GNUD, les frais de gestion ne doivent pas dépasser 7% du Sous-Total du Coût du Programme. Les définitions des catégories se trouvent dans les instructions accessibles sur le site www.un.org.

** Les frais de l'Agent administratif représentent 1% du montant Total du Budget, c.-à-d. du montant approuvé et transféré par l'Agent Fiscal du FRH.

				TOTAL POUR 3 ANS
				9,960,000
				Frais de l'Agent administratif ** (1%)
				99,600
				645,073
				Frais de gestion * (7%)
				2,505,109
				3,480,109
				3,230,109
				Sous-total par année
				50,000
				6. Des capacités des organismes de réponse aux déssastes sont augmentées.
				300,000
				275,000
				6.1. Des scénarios similaires sont définis pour les trois départements du nord.
				75,000
				6.2. Les déssastes similaires sont intégrés dans les plans de contingence
				75,000
				6.3. Des équipements de première nécessité sont acquis pour renforcer les capacités d'intervention des équipes de secours au niveau local.
				75,000
				6.4. Les équipements d'intervention des communautés sont renforcés pour soutenir les formes à la communauté similaire et aux besoins de sauvegarde.
				100,000
				6.5. Les capacités des communautés et du gouvernement sont renforcées pour la gestion du risque similaire.
				50,000
				6.6. Des capacités d'intervention aux catastrophes.
				50,000
				6.7. Des « hôpitaux pilotes » d'un programme de réduction du risque similaire servent de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque similaire dans les hôpitaux.
				50,000
				6.8. Des « hôpitaux pilotes » d'un programme de réduction du risque similaire servent de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque similaire dans les écoles.
				100,000
				6.9. Des programmes scolaires et les enseignants sont formés à leur utilisation dans les classes.
				10,000
				6.10. Des produits pédagogiques sur le risque similaire sont développés pour régions et institutions du pays.
				10,000
				6.11. Des séances nationales sur les risques naturels pour sensibiliser les autres conférences et institutions sur les risques naturels pour sensibiliser les autres régions et institutions du pays.
				50,000
				6.12. Des actions d'informations sont publiques dans des aréales et dans les congrès grand public.
				50,000
				6.13. Une campagne d'information est mise en place avec une large diffusion dans les départements du nord par la radio, la télévision, la presse écrite,
				50,000
				6.14. Des produits d'information sur le risque similaire sont développés et diffusés.
				50,000
				6.15. Des médias et du grand public sont développés et diffusés.
				50,000
				6.16. Une stratégie est développée pour l'information et l'éducation du public sur la menace similaire et les solutions techniques à mettre en place ou à proposer.
				260,000
				5. Le grand public, les échelons et le milieu hospitalier sont informés et préparés face à la menace similaire.
				290,000
				4.6. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.7. Une certification « parasismique » est appliquée pour les ingénieurs, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.8. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.9. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.10. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.11. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.12. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.13. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.14. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.15. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.16. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.17. Une certification « parasismique » est appliquée pour les ingénieurs, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.18. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.19. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.20. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.21. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.22. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.23. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.24. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.25. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.26. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.27. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.28. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.29. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.30. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.31. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.32. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.33. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.34. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.35. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.36. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.37. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.38. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.39. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.40. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.41. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.42. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.43. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.44. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.45. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.46. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.47. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.48. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.49. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.50. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.51. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.52. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.53. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.54. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.55. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.56. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.57. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.58. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.59. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.60. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.61. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.62. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.63. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.64. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.65. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.66. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.67. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.68. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.69. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.70. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.71. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.72. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.73. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.74. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.75. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.76. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.77. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.78. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.79. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.80. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.81. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.82. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
				4.83. Une certification « parasismique » est appliquée pour les magasins, en accord avec les procédures nationales
				35,000
		</		

Mécanisme d'exécution

Le projet sera mis en œuvre selon un mécanisme de mise en œuvre directe (DIM), qui prend en compte les capacités institutionnelles, le cadre juridique et le contexte de situation de crise et son évolution. Ce choix a été effectué en accord avec le souhait du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales.

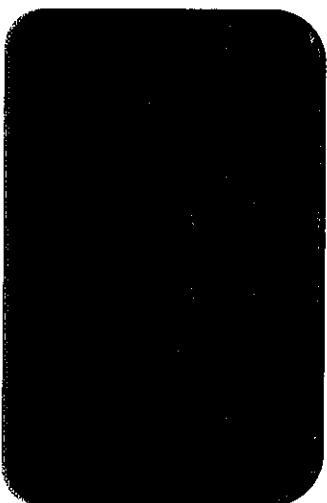
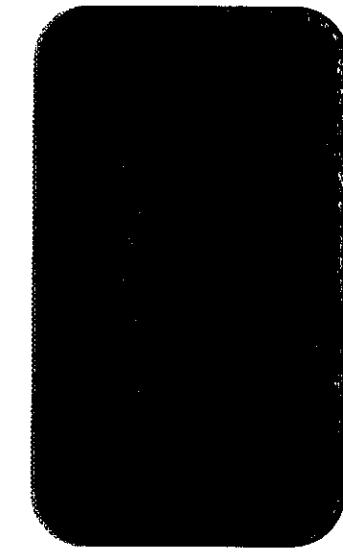
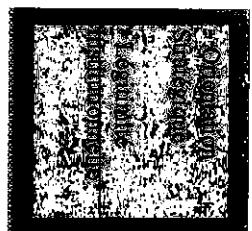
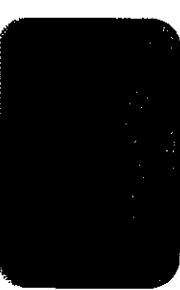
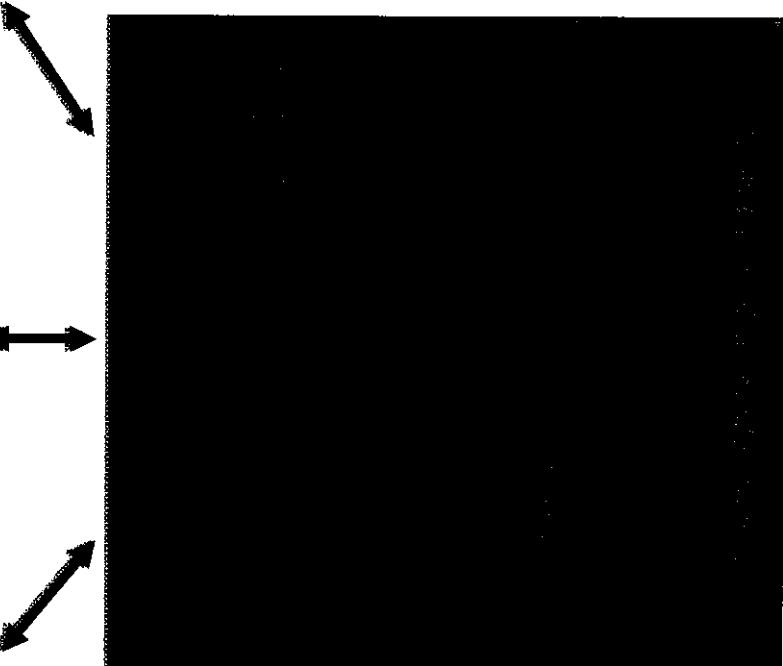
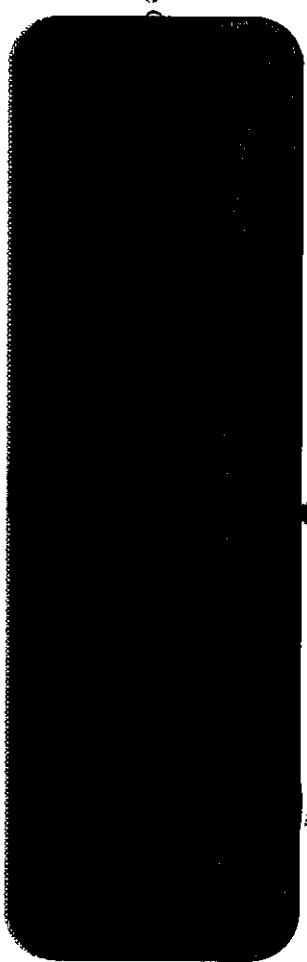
Les travaux de microzonage sismique seront effectués dans le cadre du protocole d'accord qui lie le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP), le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) (organismes autonomes sous tutelle du ministère des travaux publics) au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) français. Cette partie du projet sera gérée selon un mécanisme d'exécution nationale (NLM) avec le ministère des risques sismiques. Une attention particulière sera portée à l'expérience de travail en pays en voie de développement.

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre sera faire sur la base de leurs compétences, prouvées par des réalisations concrètes, dans le domaine de la réduction des risques sismiques, pour établir une grande expérience dans les pays en voie de développement, non lucratif de grande expérience dans le domaine de la réduction du risque sismique, en particulier dans les pays en voie de développement, pour entreprendre une grande partie des activités proposées, sous la direction de l'unité de coordination et de gestion du projet.

Il est envisagé de faire appel Global Hazards International (GHI), une organisation à but non lucratif de grande expérience dans le domaine de la réduction du risque sismique, en phase d'initiation du programme.

L'identification des prestataires de services en charge de la mise en œuvre de certaines activités du projet sera effectuée par l'unité de réduction des risques du PNUD lors de la phase d'initiation du programme.

5. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION



La gestion timancière (transactions, achats et approvisionnement effectués sur la base du plan de travail du programme) sera réalisée par l'unité de coordination et de gestion décrite ci-dessus, en relation étroite avec le bureau du PNUD à Port-au-Prince.

Le CTP rapportera pour sa part au Chef de l'Unité Gestion des Risques et Desastres du PNUD qui assurera la qualité de mise en œuvre du projet.

Les deux assistants techniques de projet, l'assistant administratif et les prestataires de service rapporteront directement au CTP.

La Consellierie Technique pour le développement du Nord et du Nord-Est et l'assistant technique pour le développement du Sud et du Sud-Ouest sera basé à Port de Paix (dans des bureaux dont la localisation reste à définir) et bénéficiera de visites régulières du CTP ainsi que de l'appui administratif et logistique et beneficiera de visites régulières du CTP ainsi que de l'appui administratif et logistique.

En outre, un assistant administratif national sera recruté et aura pour responsabilité le suivi financier et logistique du projet.

Attn d'assurer la mise en œuvre effective du projet et le suivi en continu de l'avancement des activités, le CTP sera épaulé par deux assistants techniques nationaux. Chacun d'entre eux accompagneront le travail des prestataires de services et en assureront d'autre part avec l'alignement avec les objectifs décrits dans le document de projet et d'autre part avec les priorités nationales.

Afin d'assurer la coordination technique du projet Grand Nord, un Comité principal (CTP) / Directeur de Projet sera recruté dans les plus brefs délais et à l'issue d'un processus de sélection compétitif international respectant les normes de publication des postes du PNND. Le CTP sera responsable de l'unité de gestion et de coordination du projet et sera chargé de la gestion au jour le jour du projet. Sa responsabilité principale est d'assurer que le projet produise les résultats décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. Le CTP devra veiller à l'intégration du projet au sein des stratégies nationales. Il devra assurer les connexions et interactions avec d'autres projets connexes et chercher à développer des partenariats.

Le Directeur des programmes du PNUD et le Chef d'unité de Gestion des Risques et Desastres (GRD) sont responsables de la bonne exécution du projet, de sa conformité à la stratégie nationale de réduction des désastres et aux processus standards de travail du PNUD en Haïti.

Le PNUD Haiti travaille en partenariat avec des organismes gouvernementaux (nationaux et décentralisés), des organisations de la société civile, le secteur privé, la communauté internationale et les agences sœurs des Nations Unies, en particulier UN-HABITAT et UNOPS qui apportent leur expertise spécifique à la mise en œuvre du projet. La capacité des partenaires potentiels d'exécution et des entrepreneurs sera évaluée au moyen des procédures standard du PNUD décrite plus bas.

Le Comité de Pilotage du projet sera constitué des personnes suivantes :

- Parmi ses attributions, le Comité de Pilotage devra entre autres choses :
 - Veiller à l'intégration du projet dans les stratégies nationales ;
 - Etre consulté pour toute modification du cadre logistique du projet ;
 - Etre consulté pour toute modification du cadre logistique du projet ;
 - Etre consulté pour toute modification significative des préparations budgétaires ;
 - Etre tenu informé en continu de l'avancement du projet et des livrables attendus ;
 - Consilier le PNUD et le directeur de projet sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter au contenu et/ou à l'exécution du projet ;
 - Se réunir au moins une fois par trimestre ;
 - Approuver les rapports trimestriels et annuels du projet.

Le Comité de Pilotage est présidé par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Il établit ses recommandations sur la base du consensus. La prise de décision finale sur les activités et la responsabilité du projet incombe toutefois au PNUD et devient se conformer à ses règlements, règles, politiques et procédures.

Comité de Pilotage du projet

Enfin, un expert similaire, membre du bureau du PNUD à Port-au-Prince, et attaché à l'unité de GRD appuiera régulièrement l'unité de gestion et de coordination du programme ainsi que les trois Comités de Consilium dont les termes de références sont détaillés ci-dessous.

Le Conseiller Technique Principal devra assurer un suivi adéquat de toutes les activités du projet et devra en particulier s'assurer que le transfert de savoir-faire et de renforcement des capacités à lieu de manière effective.

L'unité de coordination et de gestion du projet préparera un plan de Communication et de communication internes et extrêmes. Suivi (plan C&S) pour appuyer les objectifs du projet avec des détails sur les activités de surveillance et de communication internes et extrêmes.

Le projet sera l'objet de rapports d'avancement trimestriels redigés sur la base de rapports techniques et financiers fournis par les partenaires de mise en œuvre du projet.

Les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage et mensuelles des Comités de Conseil donneront lieu à des comptes-rendus écrits qui serviront portes au dossier du projet.

Le Comité de pilotage aura la responsabilité du suivi général du projet et se réunira chaque trimestre. L'unité de coordination du projet permettant de présenter l'état d'avancement des travaux et les difficultés rencontrées.

Chaque institution d'implémentation mettra en place des mécanismes de suivi et régulières d'avancement technique et financier afin de croiser avec les informations d'évaluation des activités selon ses procédures propres et pourra demander des rapports régulières sur le terrain par les équipes de suivi et d'évaluation.

6. SUIVI ET EVALUATION

Ce Comité de Conseil se réunira sur une base mensuelle dans chaque département sur l'initiative du CTP. Il apportera des éléments d'orientation techniques et opérationnelles pour faciliter la mise en œuvre du projet sur son territoire. Il fera le lien entre le projet et les populations locales. Il aura la responsabilité de faire remonter vers l'unité de coordination et de gestion du projet les suggestions et/ou commentaires des acteurs locaux.

Le contrôle de qualité de ce projet sera de la responsabilité déléguée de l'analyste de programme PNUD et du chef de l'unité de Gestion des Risques et Desastres du PNUD. La fonction « contrôle de qualité » appuie le Comité de Pilotage par un suivi régulier, objectif et indépendant du projet. Il veille à ce que toutes les étapes importantes nécessaires à la gestion du projet soient complétées, en accord avec les procédures administratives requises.

Ce Comité de Conseil accorde une valeur fondamentale aux actions locales, qui devront être menées en accord avec les besoins et capacités des communautés et départements. Un « Comité de Conseil » sera donc créé dans chacune des capitales des trois départements du grand nord, forme d'environ 20 professionnels haïtiens représentant le gouvernement local (maires, délégués départementaux, etc.), les professions de la construction, le secteur privé, les équipements de réponse aux désastres, etc. Un effort spécifique sera fait pour y promouvoir la diversité de représentation des genres.

Comités de Conseil

Le contrôle de qualité du projet

groupe de travail sur le suivi et l'évaluation

- Sur une base trimestrielle, un rapport de qualité doit enregistrer les progrès vers la réalisation des principaux résultats, basé sur des critères et méthodes de mesure de qualité de décrites dans le tableau de gestion de la qualité ci-dessous.

Un journal des problèmes et opportunités doit être activé dans le système électronique de gestion du PNUD et mis à jour par le gestionnaire de projet pour faciliter la résolution des événements problèmes ou les demandes de changement. Sur la base de l'analyse initiale des risques présentée ci-dessous un registre des risques Pilotage par le biais du responsable qualité, en utilisant le format de rapport standard disponible dans « Executive Snapshot ».

Le « journal des leçons à tirer » doit être active et mis à jour régulièrement afin d'assurer un apprenissage continu et l'adaptation au sein de l'organisation, et de faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.

Le « calendrier de suivi » doit être active dans le système Atlas et mis à jour pour suivre les actions de gestion et les événements clés du projet.

Un rapport de progression du projet (RPP) est présenté par le CTP au Comité de Pilotage. Au minimum, le rapport d'évaluation annuelle est composé du Comité de Pilotage. Au maximum, le rapport de gestionnaire de projet et communiqué au Comité de Pilotage. Au minimum sera établi par le gestionnaire de projet et communiqué dans la base du rapport d'évaluation annuelle, un exemplaire sera mis à disposition des partenaires. Cet examen sera une évaluation finale impliquant tous les partenaires. Un rapport financier et technique final sera présenté trois mois après la date de clôture du projet.

Sur la base du rapport d'évaluation annuelle, un exemplaire sera mis à disposition des autres acteurs si nécessaire. Elle sera axée sur la mesure dans laquelle des programmes mènent effectivement à des résultats et si ces derniers sont conformes aux résultats escomptés.

7. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

gouvernement de République en œuvre et les associer	Dominicaine et ses régularités pour résolutions de travail	assurer une cohérence stratégique et une action concrète en cas de catastrophe, identifier catastrophe naturelle	La modalité de mise en œuvre DEX/DIM couvre DEX/DIM dans les 3 départements du Nord et actifs sur les thématiques de réduction des déssastes	programmation intégrée	Analyser leur plan de travail et en valuer l'impact pour éviter la duplication des activités stratégiques et activités commerciales en cas d'instabilité	Assurer un suivi régulier du travail des prestataires de services et rediger un rapport de synthèse	Tenir un journal de bord des problèmes rencontrés
niveau de probabilité	régularité aux risques	durant la phase	dans les 3 départements garder un contrôle de gestion du programme dans les cas d'instabilité	stratégies et activités	travail et en valuer l'impact pour éviter la duplication des activités stratégiques et activités commerciales en cas d'instabilité	du travail des prestataires de services et rediger un rapport de synthèse	rencontres
d'instabilité et de la faisabilité des activités	protection de la population	des activités de	gouvernement permet de développer par le soutien du programme dans les cas d'instabilité	mise en œuvre sur les stratégies et activités	travail et en valuer l'impact pour éviter la duplication des activités stratégiques et activités commerciales en cas d'instabilité	shuttle semestriel	des problèmes
assurer une cohérence	programmes	exploratoire, identifier	gestion du programme dans les cas d'instabilité	stratégies et activités	travail et en valuer l'impact pour éviter la duplication des activités stratégiques et activités commerciales en cas d'instabilité	et rediger un rapport de synthèse	des problèmes
stratégie de réduction	stratégie de réduction	concrète en cas de	gestion du programme dans les cas d'instabilité	stratégies et activités	travail et en valuer l'impact pour éviter la duplication des activités stratégiques et activités commerciales en cas d'instabilité	shuttle semestriel	rencontres

Preparation	Activité 1.1	Execution	Activité 1.1	GHI		
Preparation	Activité 1.2	Execution	Activité 1.2	GHI		
Preparation	Activité 1.3	Execution	Activité 1.3	GHI		
Preparation	Activité 1.4	Execution	Activité 1.4	GHI		
Preparation	Activité 1.5	Execution	Activité 1.5	GHI		
Preparation	Activité 1.6	Execution	Activité 1.6	GHI		
Preparation	Activité 1.7	Execution	Activité 1.7	GHI/MPTC		
Preparation	Activité 1.8	Execution	Activité 1.8	GHI/777		
Preparation	Activité 1.9	Execution	Activité 1.9	GHI		

7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Objectifs globaux: Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédias:	<ul style="list-style-type: none"> • Quantifier la menace simique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap Haïtien, Fort Libétré/Quanamithe) et les villes secondaires principales ; • Évaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classifier en fonction de l'enjeu associé (économique, humain, stratégique) ; • Identifier les infrastructures prioritaires à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, écoles, ponts, centrales d'énergie, etc.) ; • Proposer des solutions budgétées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu ; • Renforcer les capacités des communes et des départements pour la gestion du risque simique.
---	--

Description du Programme: Le projet vise à la vulnérabilité des populations et des infrastructures vis à vis de la menace simique dans les rôles départementaux du nord d'Haïti.	Programme: Le projet vise à la vulnérabilité des populations et des infrastructures vis à vis de la menace simique dans les rôles départementaux du nord d'Haïti.
Date d'approbation: Date d'intervention:	3 ans 15 juillet 2011 31 août 2014
Budget Total: Nom du Programme:	9 960 000 USD Plan de Prévention Séisme pour le Grand Nord d'Haïti
Autorité(s) nationale(s): Numéro du Programme:	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales Pour le Développement Domestique Prévention et gestion des NU bénéficiaire(s):
Organisation(s) des NU bénéficiaire(s): du Groupe des Nations-Unies pour le Développement	Programme des Nations Unies pour le Développement Domestique Prévention et gestion des NU bénéficiaire(s):

(A mettre en ligne sur le site du FRH/GNUD)

RESUME DU PROGRAMME¹**FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH)**

- Activités :**
-
4. La chaîne de la construction, est formée aux pratiques parasismiques, des magasins aux ingénieurs.
-
- 4.1. Des recommandations sur les méthodes de construction parasismique à l'intention des magasins sont établies et diffusées, en accord avec les procédures nationales du MTPC.
- 4.2. Des recommandations sur les méthodes de construction parasismique à l'intention des ingénieurs/architectes sont établies et diffusées, en accord avec les procédures nationales du MTPC.
- 4.3. Les ingénieurs départementaux, municipaux, et du secteur privé des 3 départements du nord sont formés au génie parasismique et sont certifiés pour la certification parasismique, aboutissant à une certification, est mise en place pour le personnel technique de la construction (magasins, entrepreneurs).
- 4.4. Une formation continue sur la construction parasismique, aboutissant à une certification, est mise en place pour le personnel technique de la construction (magasins, entrepreneurs).

- Activités :**
-
4. La chaîne de la construction, est formée aux pratiques parasismiques, des magasins aux ingénieurs.
-

- Activités :**
-
3. Le risque sismique est réduit par des actions de prévention et de mitigation
-
- 3.1. Des réglementations, qui doivent être valides au niveau national, sont définies et proposées pour la construction de nouveaux bâtiments et infrastructures, ainsi que la remise à niveau de l'ancien, qui inclut des pratiques parasismiques et possibles normes recommandées par la loi.
- 3.2. Un « plan d'action élisme » est défini pour chacune des capitales de département et des villes secondaires principales. Ce plan d'action est mis en place en partenariat entre le « comité de conseil » mis en place dans chaque département (cf. ci-dessous).
- 3.3. A titre de démonstration de faisabilité, un sous-ensemble critique des bâtiments et infrastructures prioritaires est identifié et adapté au niveau de menace par des travaux de renforcement structural.
- 3.4. Des sources de financement sont proposées pour réaliser les travaux nécessaires de remise à niveau du reste des bâtiments et infrastructures prioritaires, en accord avec les procédures nationales du MTPC.

- Activités :**
-

- Activités :**
-
2. La menace sismique est quantifiée par un microréseau des villages des villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest et des villes secondaires principales.
- 2.1. La menace sismique est quantifiée par un microréseau des villages des villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest et des villes secondaires principales.
- 2.2. Une méthodologie pour l'évaluation du bâti est développée
- 2.3. Des recherches sont faites aux bases du génie parasismique et à l'évaluation structurelle du bâti.
- 2.4. Un diagnostic certain et ingénieurs habitants sont formés à l'évaluation des constructions affectées par le séisme du 12 janvier notamment certains des mégaméurs du MTPC déjà formés à l'évaluation du bâti et des infrastructures.
- 2.5. La qualité des évaluations de résilience structurelle effectuées est élevée, par exemple par des évaluations croisées des mêmes évaluations réalisées à l'autre.
- 2.6. Le bâti et les infrastructures critiques sont classes en fonction de l'enjeu associé (économique, humain, stratégique).
- 2.7. Le risque naturelle et vulnérabilité du bâti et des infrastructures est couplé avec les autres risques naturels dans une base de données géoréférencées.
- 2.8. Un fonctionnaire départemental est identifié et forme à l'utilisation et à la gestion de la base de données géoréférencées.

- Activités :**
-

- Activités :**
-
1. Une concertation et un diagnostic avec l'ensemble des acteurs locaux sont fonctionnels.
-
- 1.1. L'équipe de projet est formée, le staff local est recruté.
- 1.2. Le comité de pilotage du programme est créé et est opérationnel.
- 1.3. Les partenariats sont développés avec les communautés locales concernées par le risque sismique.
- 1.4. Un « comité de conseil » est créé et fonctionne dans chacune des capitales des trois départements du grand nord.
- 1.5. Un diagnostic critique des pratiques de construction en cours, des matériau utilisés et des réglements applicables est réalisé.
- 1.6. Un diagnostic critique de l'environnement socio-économique est réalisé afin de mieux cerner les enjeux face à la menace sismique.
- 1.7. Un diagnostic critique des pratiques de construction du bâti et des infrastructures peuvent être réalisés localement de manière durable.
- 1.8. Un modèle socio-économique est développé pour assurer que la planification et construction parasismiques peuvent être réalisées.
- 1.9. Un diagnostic critique de la possession du bâti est réalisé et des mécanismes de financement de l'accès au logement sont identifiés.

- Activités :**
-

- Résultats et activités clés:**
-
- Les résultats et les activités clés correspondantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Approvisionnement:	Fonds de Reconstruction pour Haïti
Activités :	
6.1. Une stratégie est développée pour l'information et l'éducation du public sur la menace sismique et les solutions techniques à ce problème en place ou proposées.	
6.2. Des produits d'information sur le risque sismique à destination des médias et du grand public sont développés et diffusés.	
6.3. Une campagne d'information est mise en place avec une large diffusion dans les départements du nord par la radio, la télévision, la presse écrite, ainsi que des conférences grand public.	
6.4. Des actions d'informations sont publiées dans des ateliers et conférences nationales sur les risques naturels pour sensibiliser les autres régions et institutions du pays.	
6.5. Des produits pédagogiques sur le risque sismique sont développés pour les programmes scolaires et les enseignants sont formés à leur utilisation dans les classes.	
6.6. Des formations pratiques sur le risque sismique sont développées pour les programmes scolaires et les enseignants sont réalisées.	
6.7. Des « hôtes pilotes » d'un programme de réduction du risque sismique servent de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque sismique dans les écoles.	
6.8. Des « hôtes pilotes » d'un programme de réduction du risque sismique servant de « démonstrateurs » des méthodes de réduction du risque sismique dans les hôpitaux.	
6.9. Des capacités des organisations de réponse aux désastres sont augmentées.	
6.10. Des séminaires sont définis pour les trois départements du nord.	
6.11. Intégration des séminaires dans les plans de contingence échou de catastrophes.	
6.12. Des équipements de première nécessité sont acquis pour renforcer les capacités d'intervention des équipages de secours au niveau local.	
6.13. Des équipements de premiers secours sont achetés pour renforcer les capacités d'intervention des équipages de secours au niveau national.	
6.14. Les équipements d'intervention des départements et des comités communaux sont formés à la contingence sismique et aux gestes de sauverage.	
6.15. Les capacités des communes et du gouvernement sont renforcées pour la gestion du risque sismique.	

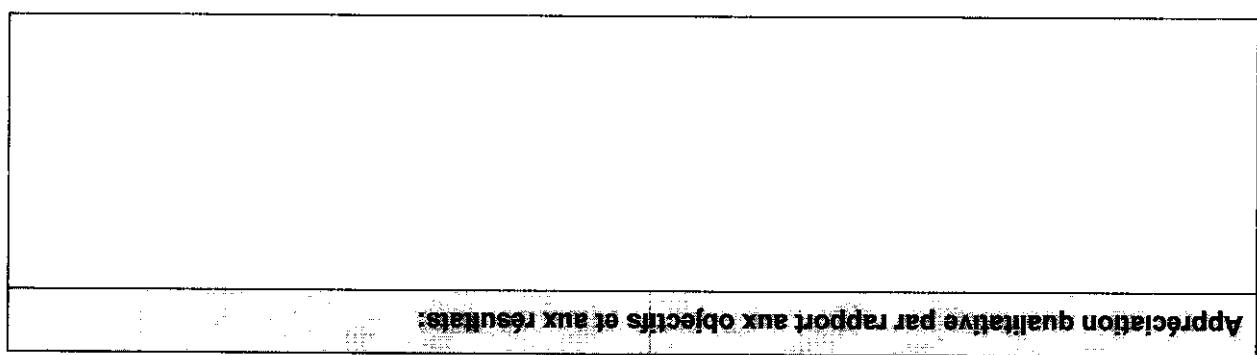
[Date]

(A mettre en ligne sur le site du HRF GND)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME²

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FPRH)





Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats: